

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

-----  
SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 78/632 DU 22 SEPTEMBRE 1978  
/MJT.SGFPT.DFP.21021/15

portant intégration et nomination de Mon-  
sieur ADZAMA Georges Roger dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des Services  
Techniques (Travaux Publics)

-----  
LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE  
MILITAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN;  
-----

(/isas :

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.77;  
(/u la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1969 fixant le statut  
commun des cadres de la catégorie A 1 des Services Techniques;  
(/u le décret n° 62-130/MP du 9.5.62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15-62 du  
3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires des catégories A 1;  
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en  
ses articles 7 et 8;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dis-  
positions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant  
la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et  
reclassements;  
(/u l'Acte 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire  
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
Ministre du Plan;  
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.77 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le dossier constitué par l'intéressé;  
(/u le décret n° 75-446 du 7.10.1975 déterminant les ni-  
veaux de recrutement dans les catégories et cadres de la Fonction  
Publique;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 60/90 et 75/446 des 3 Mars 1960 et 7 Octobre 1975 susvisés, Monsieur ADZAMA Georges Roger, né le 18 Décembre 1954 à Boya (Makoua) titulaire du diplôme d'Ingénieur des Sciences Appliquées (Spécialité Electromécanique) délivré par l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bamako (Mali) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie, Chargé de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo (JORPC) et communiqué partout où besoin sera?/-

Brazzaville, 22 SEPTEMBRE 1978

Par Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Lieutenant Colonel Martin MBIA.

Henri L O P E S .

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.

AMPLIATIONS :

- |            |   |           |   |
|------------|---|-----------|---|
| JORPC      | 1 |           |   |
| SGFPT-DFP. | 3 |           |   |
| SGEPT-BST  | 1 |           |   |
| D.B.       | 3 |           |   |
| D.C.F.     | 1 | INTERESSE | 1 |
| MINI.TPT.  | 1 | RNTP      | 1 |
| MME/CRS    | 1 |           |   |

*[Handwritten signature]*